

député de Laurier (M. Chevrier) ne faisait pas partie de la Chambre et était attaché à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Je ne sais pas exactement où veut en venir l'honorable député avec cette question de privilège, qui n'en est pas une en réalité, mais je tiens à lui assurer que le gouvernement veut être juste envers tous les membres de la Chambre et en particulier envers les membres de l'opposition et la CCF. Telle sera notre attitude pendant toute la session.

Je rappelle également à l'honorable député qu'au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de toutes les circonscriptions du Canada ont le devoir de signaler à la Chambre et, par le fait même, aux journaux et à la population, les problèmes de leurs commettants. L'honorable député ne soutiendra certes pas qu'au sein d'une Chambre où les sièges sont répartis comme ils le sont ici, et au cours d'un débat dont la durée est limitée, les députés qui appuient le gouvernement doivent avoir deux fois moins d'occasions de soumettre leurs problèmes que les membres des autres partis. Nous sommes disposés à accorder aux libéraux et aux cécédistes beaucoup plus de temps que ne le motive leur force numérique, au cours d'un débat comme celui-ci, mais il serait absolument injuste envers les députés qui appuient le gouvernement de les empêcher de prendre part à la discussion en accordant aux libéraux et aux cécédistes beaucoup plus que le temps auquel ils ont droit. L'honorable député de Laurier et ses collègues constateront, je crois, qu'ils seront traités équitablement non seulement au cours du débat actuel mais en tout temps; cependant, à mon avis, tous les députés doivent avoir une chance à peu près égale d'exprimer leurs vues au cours du présent débat.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire un mot sur la question de privilège qui vient d'être soulevée.

M. l'Orateur: En toute déférence pour tous les députés, puis-je leur demander de différer jusqu'à demain cette question de priorité au sujet du débat? On peut se demander si j'aurais dû donner la parole au député de Laurier lorsqu'il s'est levé, mais pour donner suite à des dispositions prises par les whips, j'ai donné la parole à l'honorable député d'Halifax. Je conviens qu'ils n'ont pas pu tomber parfaitement d'accord et j'ai pris la liberté de choisir. Si la Chambre n'approuve pas mon choix elle peut toujours, en conformité du Règlement, proposer que la parole soit maintenant donnée à tel député en particulier; j'espère cependant que cela n'arrivera pas. Les whips s'entendront, je l'espère,

sur un système de roulement. Tous les membres de la Chambre ont également droit, il est vrai, de se faire entendre au cours du présent débat. Comme le débat est limité, je ferai mon possible pour maintenir l'équilibre et faire en sorte que chaque député ait son tour. Le député de Laurier sera le prochain à prendre la parole, de sorte qu'il pourra se faire entendre ce soir.

L'hon. M. Pearson: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je n'ai demandé la parole qu'en raison de ce qu'a dit en toute bonne foi, j'en suis sûr, le leader de la Chambre sur la pratique suivie dans le passé. Ce qu'il a dit me paraît inexact et non conforme aux faits. L'honorable député a signalé qu'une coutume ait pu exister avant le changement intervenu à la Chambre en 1957, mais que l'opposition officielle qui comptait peu de députés a bénéficié dans une large mesure de son droit de parole; néanmoins, cette coutume a été modifiée en 1957 par suite d'un changement apporté au Règlement, selon lequel le temps de parole consacré au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et sur le budget est désormais limité. Il a dit que depuis lors, la coutume antérieure ne s'était pas appliquée. Je voulais simplement signaler qu'en réalité, au cours du débat sur l'Adresse en 1957, après la modification apportée au Règlement et après l'imposition d'une limite de dix jours au débat, le parti ministériel comptait 169 députés, dont 55 ont pris la parole, l'opposition officielle 51 députés dont 30, soit plus de la moitié, ont pris la parole, le parti CCF 22 députés dont 17 ont pris la parole et le parti créditiste 15 députés dont 10 ont eu l'autorisation de prendre la parole. Nous demandons que cette proportion qui, selon nous, est équitable, vu la coutume suivie depuis, soit adoptée maintenant.

M. l'Orateur: Je suis au courant de ces faits et je suis sûr qu'ils figurent au compte rendu. J'espérerais que la question ne soit pas débattue, car en réalité ce n'est pas une question débattable, et que les représentants des partis en arrivent à trouver une solution satisfaisante à ce problème difficile; si, en effet, je devais accorder le droit de parole en me conformant strictement à la proportion des partis, cela voudrait dire évidemment que les députés de l'Opposition parleraient très peu souvent. J'espère donc qu'un arrangement quelconque interviendra avant que la question se soulève de nouveau. D'ici là, je donne la parole à l'honorable député d'Halifax.

Des voix: Clôture!